

Octobre 2005



منظمة الأغذية  
والزراعة  
للأمم المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food  
and  
Agriculture  
Organization  
of  
the  
United  
Nations

Organisation  
des  
Nations  
Unies  
pour  
l'alimentation  
et  
l'agriculture

Organización  
de las  
Naciones  
Unidas  
para la  
Agricultura  
y la  
Alimentación

# CONSEIL

## Cent vingt-neuvième session

Rome, 16-18 novembre 2005

### INVITATION D'ÉTATS NON MEMBRES À ASSISTER À DES RÉUNIONS DE LA FAO

1. Les paragraphes B-1 et B-2 des « Principes régissant l'octroi du statut d'observateur aux Nations »<sup>1</sup> stipulent que les États qui, sans être Membres ou membres associés de la FAO, sont néanmoins Membres de l'Organisation des Nations Unies, de l'une quelconque de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent, sur demande, et sous réserve des dispositions du paragraphe B-4, être invités par la Conférence ou par le Conseil à se faire représenter par un observateur à une session de ces organes. Ces États peuvent, sur demande et avec l'approbation du Conseil, participer aux réunions régionales ou techniques de l'Organisation.

2. Si, toutefois, l'urgence est telle que le temps manque pour consulter le Conseil, le Directeur général peut, sur demande, inviter ces États à envoyer un observateur aux réunions en question.

### I. INVITATION À LA CENT VINGT-NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL (POUR DÉCISION)

3. Le 31 août 2005, une demande a été reçue de la Fédération de Russie qui souhaitait assister en tant qu'observateur à la cent vingt-neuvième session du Conseil (Rome, 16-18 novembre 2005). Une invitation a été envoyée le 17 octobre 2005 sous réserve de l'approbation du Conseil.

4. Le Directeur général demande l'approbation du Conseil pour admettre la Fédération de Russie en tant qu'observateur à la cent vingt-neuvième session du Conseil.

<sup>1</sup> Voir *Textes fondamentaux* de la FAO, Volume II, Section L (Annexe).

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)